

suffisant de jeunes gens qui désirent entrer dans le service civil et commencer avec des appointements de \$400, avec une perspective d'augmentation jusqu'à \$600, et pour le service plus technique vous avez des hommes au prix de \$1,100 à \$2,000 par année, pour quoi créer des positions pour des gens que vous voulez payer \$700, \$800 ou \$900, quand vous pouvez faire faire le même ouvrage pour \$600?

M. GEORGE TAYLOR (Leeds-sud) : Je crois pouvoir démontrer à l'honorable député de Bruce-est (M. Cargill) la raison d'être de cet acte, et je suis heureux de voir le gouvernement présenter cette mesure, parce que, selon moi, c'est de sa part un aveu de faiblesse. Le gouvernement sent bien la fin prochaine qui le menace ; il sait bien que chaque corridor, que chaque bureau dégorge d'expéditionnaires ; il se rappelle la conduite qu'il a tenue après son arrivée au pouvoir et le nombre de fonctionnaires qu'il a congédiés ; et il sait bien que ces personnes qu'il veut nommer aujourd'hui à ces nouvelles positions seront renvoyées bientôt à moins qu'elles ne soient dans la classe des permanents. Il désire faire passer cet acte simplement dans le but de faire nommer dans la classe des permanents des commis qui sont aujourd'hui sur les listes des commis surnuméraires ; ainsi, lorsque les honorables messieurs de la droite s'en iront, comme cela aura lieu dans quelques mois, ces nouveaux fonctionnaires s'attendent à voir leurs services retenus permanemment vu qu'ils ont été nommés par arrêté en conseil. Voilà la seule fin pour laquelle cette mesure est nécessaire.

M. N. A. BELCOURT (Ottawa) : Je n'approuve pas du tout la manière de voir de quelques honorables membres de l'opposition dans cette discussion. Je suis loin de croire qu'il soit juste de dire à un commis du service civil, qui a accompli fidèlement ses devoirs pendant des années, et qui désire une augmentation : Nous pouvons avoir un autre employé que vous, qui fera le même ouvrage et aura les mêmes appointements ; nous ne vous donnerons pas d'augmentation. Ce n'est pas ainsi qu'agit l'honorable député de Bruce-est (M. Cargill). Nous avons pris à notre emploi des commis et nous leur donnons une augmentation de salaire, non pas parce qu'ils remplissent des devoirs différents, mais bien parce qu'ils ont accompli ces devoirs depuis un certain nombre d'années. J'ai dans mon bureau un teneur de livres qui fait le même ouvrage aujourd'hui, qu'il faisait il y a dix ans, mais son salaire a augmenté régulièrement depuis ce temps. Il en a été ainsi pour tous mes commis de bureau et je suis certain que la plupart des hommes d'affaires font la même chose. Il n'est pas juste de dire à un expéditionnaire qui a fidèlement rempli ses fonctions pendant plusieurs années : Vous pouvez vous en aller si vous n'êtes pas satisfait, parce que

nous pouvons trouver quelqu'un qui va faire votre ouvrage pour les mêmes appointements.

M. MONTAGUE : En vertu du présent acte, les employés reçoivent une augmentation?

M. BELCOURT : Jusqu'à concurrence de \$600.

M. MONTAGUE : N'est-ce pas assez pour un homme qui ne fait que de la transcription?

M. BELCOURT : Ce n'est pas leur unique occupation. Ils sont souvent appelés à faire autre chose.

M. MONTAGUE : Quoi donc?

M. BELCOURT : Des compilations, par exemple.

M. MONTAGUE : Peut-être que l'honorable ministre de la Marine pourra nous le dire ?

Le MINISTRE DE LA MARINE ET DES PECHERIES : Cela dépend du ministère dont ils font partie.

M. BELCOURT : Peu importe les fonctions qu'ils ont à remplir, du moment qu'un homme a rempli ses devoirs durant un certain nombre d'années, ses appointements devraient être augmentés.

M. MONTAGUE : Jusqu'à un chiffre déterminé.

M. BELCOURT : Sans doute, je ne paierais pas \$2,000 à un commis qui serait bien payé à \$1,000 ; mais on ne peut pas vivre dans une ville comme celle-ci, et élever une famille avec \$600. C'est bel et bon pour les représentants des circonscriptions rurales, où la vie est beaucoup moins cher, de critiquer les appointements donnés dans le service civil, mais—

M. MONTAGUE : Nos circonscriptions rurales ne reçoivent pas chacune \$60,000 par année pour les dépenser en embellissements.

M. WALLACE : Elles ne prennent pas part, non plus, aux tripotages du Yukon.

M. CARGILL : Vous ne devez pas confondre les hommes d'affaires des circonscriptions rurales d'Ontario avec les avocats de ce pays. Ce n'est pas aussi facile pour eux de faire de l'argent.

M. BELCOURT : Je ne prêterai pas attention à des remarques de ce genre, car je trouve ces comparaisons très blessantes.

M. FOSTER : Comme humble représentant d'une circonscription rurale, je proteste contre ces comparaisons sont odieuses.

M. BELCOURT : Je ne veux offenser personne. Je ne fais qu'exprimer une vérité en disant que tous les ans nous entendons dans cette Chambre des représentants de circonscriptions rurales—et je ne dis pas qu'ils n'ont pas droit à notre considération comme